



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Bas-Rhin

**Division du premier degré**

Le Directeur académique des services de  
l'Education Nationale du Bas-Rhin

**Bureau de la Formation continue**

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/11-2023/392

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : [peggy.krempp@ac-strasbourg.fr](mailto:peggy.krempp@ac-strasbourg.fr)

65 avenue de la Forêt noire  
67000 STRASBOURG

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
1<sup>er</sup> degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education nationale du  
département du Bas-Rhin

Strasbourg, le 22 novembre 2023

**OBJET** : Réunion d'information sur la formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive) – Année scolaire 2024-2025

Texte de référence : *Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.*

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une formation professionnelle spécialisée sera organisée dans l'académie de Strasbourg durant l'année scolaire 2024-2025 pour les enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie. La formation permettra d'enseigner en Ulis, en UE, au sein des RASED-aide à dominante pédagogique ou relationnelle, en SEGPA, en EREA, en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé.

Cette formation, destinée à préparer le CAPPEI, vous sera présentée lors d'une réunion d'information le :

**Mercredi 13 décembre 2023**

**à 14 heures**

**Par visioconférence :**

<https://visio->

[agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66](https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/119472/creator/56170/hash/9f8f2947378b9b3865ebdf0d29e8f2a9bf0a0a66)

Pour postuler à cette formation, les candidats doivent être instituteur ou professeur des écoles titulaires.

Le dossier d'inscription est joint à la présente circulaire.

**ATTENTION** : L'ensemble du dossier devra parvenir pour avis à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription impérativement pour le **10 janvier 2024**. L'IEN le transmettra complété au bureau de la formation continue pour le **17 janvier 2024, délai de rigueur**.

Les entretiens se dérouleront le mercredi 31 janvier 2024.

Pour le Directeur académique et par délégation,  
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré

Jean-Baptiste LADAIQUE